

Olivier Véran met la pression sur les non-vaccinés

Le ton est solennel, la voix grave : « *Maintenant, il faut vous faire vacciner parce que sinon, on ne va pas s'en sortir.* » Le ministre de la santé, Olivier Véran, a lancé un appel insistant en direction des quelque cinq millions de Français toujours réfractaires au vaccin, lors de l'examen en commission à l'Assemblée nationale du projet de loi transformant le passe sanitaire en passe vaccinal, mercredi 29 décembre.

Déterminé à étendre encore plus loin la vaccination de la population, afin de freiner la progression fulgurante du variant Omicron, le gouvernement a décidé de jouer sur plusieurs registres, afin de convaincre les non-vaccinés de franchir le pas. D'abord, la persuasion, quitte à leur mettre un coup de pression, en les avertissant des risques qu'ils courent pour leur santé. « *Il y a vraiment peu de chances que vous puissiez passer cette fois-ci entre les gouttes,* a mis en garde M. Véran, en s'adressant directement à ceux qui restent récalcitrants au vaccin. *La circulation du virus est trop forte.* »

Devant les députés de la commission des lois, le ministre de la santé a fait part de son « *inquiétude* » au regard de la situation sanitaire en France, à cause d'« *une augmentation continue du nombre de contaminations* ». Après avoir dépassé pour la première fois 100 000 samedi dernier et frôlé 180 000 mardi, le nombre de nouveaux cas s'est élevé au chiffre record de 208 000, mercredi, sous l'effet des variants Delta et Omicron. « *Des chiffres qui donnent le vertige* », s'est alarmé M. Véran, en ne parlant plus de « *vague* » mais de « *raz-de-marée* ».

Avant de multiplier les formules et les chiffres chocs, destinés à frapper l'opinion. « *Nous n'avons jamais connu une telle situation* » ; « *plus d'un million de Français sont aujourd'hui positifs* » ; « *10 % de la population est cas contact* » ; « *toutes les secondes dans notre pays, deux Français sont diagnostiqués positifs au coronavirus.* » Une manière de montrer que personne n'est à l'abri de ce virus, qui touche « *tous les territoires* ».

Message aux jeunes

Certes, Omicron semble moins dangereux que Delta, avec « *une baisse de 50 à 70 % des hospitalisations* ». Mais pas question, pour autant de se réjouir, car « *si vous avez un variant qui est trois fois moins dangereux, mais que vous avez six ou sept fois plus de cas, l'impact sanitaire se fait de toute façon ressentir* », avec une saturation quasi inévitable des services hospitaliers, a averti M. Véran, en toussant lui-même à plusieurs reprises, tout en assurant « *ne pas être malade* ».

Un tableau alarmiste de la situation, poursuivant toujours le même but : convaincre les non-vaccinés de franchir le Rubicon. Parmi eux, M. Véran a distingué trois catégories différentes : ceux « *qui sont loin de tout* », comme beaucoup de personnes âgées, que le gouvernement veut continuer « *d'aller chercher* » ; les « *méfiantes* », dont l'aversion au vaccin les rend quasiment in-

capables de « *changer d'avis* » ; et enfin les personnes « *plus ou moins indifférentes* » à la vaccination, « *souvent des jeunes* » se disant « *j'ai pas le temps, je vis ma vie* », selon M. Véran.

Après deux ans de crise sanitaire, ce dernier a tenté de les appeler à une prise de conscience. « *Désormais, vous devez comprendre que vous ne pouvez plus considérer que vous êtes en dehors de cette gestion de crise, que vous êtes en dehors de ces risques* », a-t-il lancé, rappelant que 70 % des patients en réanimation dans les hôpitaux parisiens ne sont pas vaccinés. A la différence des irréductibles « *antivax* », M. Véran a présenté ces personnes « *qui ne sentent pas la menace* », comme la cible prioritaire du gouvernement. « *La transformation du passe sanitaire en passe vaccinal, elle s'adresse à eux* », a-t-il résumé.

Un « *certificat de rétablissement* »

Ce passe vaccinal concernera tous les Français dès l'âge de 12 ans. Concrètement, dans les lieux où le passe sanitaire s'appliquait depuis plusieurs mois, comme les restaurants, les cinémas ou les trains des grandes lignes, il ne sera plus possible de présenter un test négatif pour y accéder. Seul un schéma vaccinal complet le permettra, tout en tenant compte d'éventuelles infections passées, par le biais d'un « *certificat de rétablissement* ». Une manière de se conformer à l'avis du Conseil d'Etat, rendu lundi, relevant que le passe vaccinal « *est susceptible de porter une atteinte particulièrement forte aux libertés* ». Cela suggère que « *le certificat de rétablissement* » pourra être considéré « *comme un substitut du justificatif de statut vaccinal* ». Le ministre de la santé a également précisé qu'un passe sanitaire, donc un simple test négatif récent, continuerait à permettre l'accès aux hôpitaux.

Mais au-delà de l'injonction à se faire vacciner, le gouvernement a également décidé d'utiliser la fermeté, en durcissant les règles. « *On va continuer de resserrer les mailles* » du filet, a résumé M. Véran. Le projet de loi renforce les sanctions contre les « *faux passes* », considérés par le premier ministre, Jean Castex, comme un « *acte délibéré de mise en danger d'autrui* ». Utiliser un passe appartenant à autrui ou transmettre un passe authentique à des fins frauduleuses sera désormais puni d'une amende forfaitaire de 1 500 euros contre 135 euros actuellement, a indiqué le député La République en marche (LRM) du Pas-de-Calais, Jean-Pierre Pont, rapporteur du texte. Et la détention d'un faux passe sera réprimée de cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

Pour renforcer la lutte contre ces « *faux passes* », les gérants des établissements recevant du public pourront « *exiger la présentation d'une pièce d'identité* ». Et en cas de manquement avéré, les sanctions encourues par les professionnels seront également renforcées, a précisé M. Véran. Parmi les réserves de l'opposition, c'est ce point précis qui a suscité le plus de réactions. Aussi bien les groupes Les Républicains (LR) que socialiste ou communiste ont dénoncé une mesure « *qui impose aux professionnels de se substituer aux forces de l'ordre* », alors même que ce n'est « *pas leur rôle* » de procéder à la vérification des identités des clients. « *Ces vérifications existent déjà pour payer par chèque, entrer dans un casino de jeux ou embarquer dans un avion* », a rétorqué le rapporteur du texte.

Parmi les autres mesures visant à limiter la circulation du virus, le gouverne-

ment prévoit d'imposer des amendes aux entreprises récalcitrantes à la mise en place du télétravail – le chiffre de 2 000 euros par salarié est évoqué. Mais pas question de « *paralyser le pays* » : M. Veran a laissé entendre que le gouvernement annoncerait dans les jours à venir une réduction de la durée d'isolement pour les cas contacts.

Des « menaces » contre des élus

Après son examen en commission, le texte doit être discuté dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale à partir du 3 janvier et au Sénat deux jours plus tard, pour une entrée en vigueur prévue dès le 15 janvier. Au Palais-Bourbon, son adoption ne fait aucun doute. Outre les groupes de la majorité (LRM, MoDem, Agir), ceux de LR et du PS ont indiqué qu'ils voteront pour, malgré certaines réserves. Les critiques les plus virulentes sont venues des rangs des communistes, ainsi que de La France insoumise (LFI), qui ont tous deux accusé le gouvernement de « *stigmatiser et mépriser* » les non-vaccinés, en les présentant comme des « *affreux complotistes* », tout en appelant une nouvelle fois à la levée des brevets sur les vaccins pour pouvoir en faire bénéficier les populations des pays pauvres. Plusieurs voix se sont élevées pour exempter les mineurs de 12 à 17 ans de passe vaccinal.

En introduction des débats, M. Véran et la présidente LRM de la commission des lois, Yaël Braun-Pivet, ont tenu par ailleurs à dénoncer « *les menaces* », qui pèsent sur les députés de la majorité, en raison de leur engagement en faveur du passe vaccinal. « *Les intimidations n'ont pas de prise sur nous car ce que nous servons, c'est l'intérêt général* », a souligné le ministre. Dans la nuit de mardi à mercredi, le garage personnel du député macroniste de l'Oise Pascal Bois, à Chambly, a été endommagé par un incendie volontaire, et des inscriptions hostiles (« *Votez non* » et « *Ça va péter !* ») ont été taguées sur un mur d'enceinte de son domicile. De son côté, la présidente déléguée du groupe LRM, Aurore Bergé, a dit mercredi en avoir « *marre de se faire traiter de nazi ou de colabo* » par les antivax et veut porter plainte contre le professeur de philosophie René Chiche, qui a comparé le passe vaccinal au statut des Juifs de 1940.

Alexandre Lemarié

Face à Omicron, le retour du port du masque à l'extérieur à Paris. La Préfecture de police de Paris a présenté, mercredi 29 décembre dans la soirée, de nouvelles consignes pour s'adapter à la propagation rapide du variant Omicron en France. Parmi ces mesures, le port du masque va notamment re-devenir obligatoire dans les rues de Paris à partir de vendredi et les bars devront fermer à 2 heures du matin la nuit du Nouvel An et la suivante. Dans le reste de l'Ile-de-France, les préfetures ont réimposé l'obligation du port du masque à l'extérieur le soir du réveillon ainsi que les 1^{er} et 2 janvier 2022 dans l'ensemble des départements du Val-d'Oise, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne, ainsi que dans les agglomérations de l'Essonne et les centres-villes des agglomérations des Yvelines.



Olivier Veran à l'Assemblée nationale, le 29 décembre 2021.

Olivier Veran à l'Assemblée nationale, le 29 décembre 2021.

THIBAUT CAMUS / AP

Par Alexandre Lemarié

